



CIRRELT

CONCOURS DE BOURSES DU CIRRELT 2022-2023

1. Bourses d'excellence inclusive du CIRRELT

Ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s membres du CIRRELT, inscrit(e)s sur le site Web du CIRRELT, qui se distinguent par leur dossier académique, leurs habiletés et aptitudes à la recherche, les thématiques de leurs travaux et leur implication dans le milieu. Les catégories de bourses offertes sont les suivantes :

- Bourses d'excellence à la maîtrise
D'un montant variant entre 3 000 \$ et 3 500 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de maîtrise de recherche au moment de la date limite du concours.
- Bourses d'excellence d'accueil au doctorat
D'un montant variant entre 3 500 \$ et 5 000 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de doctorat et qui, au moment de la date limite du concours, n'ont pas encore complété l'examen de synthèse de doctorat ou son équivalent.
- Bourses d'excellence de rédaction au doctorat
D'un montant variant entre 5 000 \$ et 7 500 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de doctorat et qui ont complété avec succès l'examen de synthèse de doctorat ou son équivalent.

2. Bourses de coopération Montréal-Québec

Ces bourses d'un montant variant entre 2 000 \$ et 2 500 \$ sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat, dont les travaux sont dirigés par deux membres réguliers du CIRRELT, un à l'Université Laval et l'autre affilié à une institution montréalaise.

3. Bourse Michael-Florian

Cette bourse d'un montant de 5 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) au doctorat qui se distingue autant par l'excellence de son dossier que par ses réalisations en recherche et dont le sujet de thèse est dans le domaine de la recherche opérationnelle appliquée à la planification des transports de personnes ou de marchandises.

4. Bourse Gervaise Cimon

Cette bourse d'un montant de 1 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat, dont le sujet de mémoire ou de thèse porte sur l'utilisation de la science des réseaux pour résoudre des enjeux liés à la santé durable ou au développement international.

5 Bourse Johanne Dubois et André Laperrière

Cette bourse d'un montant de 1 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat et qui s'est particulièrement distingué(e) par ses actions et son implication dans la société et ses activités parascolaires.

Notez que ce concours de bourses s'inscrit dans la politique du CIRRELT en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les candidatures doivent être présentées par le ou la directeur(-trice) de recherche ayant le statut de membre régulier, en un seul fichier numérisé (pdf), avec toutes les informations et documents requis, selon l'ordre suivant :

1. La lettre du ou de la directeur(-trice) indiquant la catégorie de bourse postulée, le sujet de la recherche, sa complexité et sa portée, l'état d'avancement des travaux et une présentation de l'étudiant(e) incluant ses habiletés à la recherche et ses mérites;
2. La lettre de l'étudiant(e) indiquant la motivation pour les travaux, les aptitudes à la recherche acquises et en développement, l'implication dans le milieu ainsi que tout défi ou situation rencontré ayant eu des effets sur la recherche réalisée;
3. Un curriculum vitae de l'étudiant(e) à jour;
4. Les relevés des résultats académiques du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle;
5. Une preuve d'inscription pour l'automne 2022.

ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

1. La qualité du dossier académique, les aptitudes à la recherche et le rayonnement de l'étudiant(e);
2. La recherche menée et sa portée;
3. Les lettres du (de la) directeur(-trice) de recherche et de l'étudiant(e).

REMARQUES IMPORTANTES

- Un(e) étudiant(e) membre du CIRRELT est une personne dont les recherches sont dirigées par **au moins un membre régulier** du CIRRELT.
- Les étudiant(e)s qui reçoivent 30 000 \$ ou plus en bourses **ne sont pas admissibles**.
- Tout(e) directeur(-trice) ne peut soumettre **qu'une seule candidature par catégorie** de bourse.
- Tout(e) étudiant(e) ne peut bénéficier d'une bourse **qu'une seule fois par catégorie**.
- **Tout dossier incomplet** présenté sera automatiquement écarté.

Date limite pour soumettre votre dossier : **11 novembre 2022, 17h00**

Acheminer votre dossier à : Pierre.Marchand@cirrelt.ca

